

Clause de non concurrence

Par Lf270471, le 02/11/2021 à 15:09

Bonjour.

mon contrat de travail prévoyait une clause de non concurrence.

Mon employeur ayant mis fin au terme de la période d'essai et ne l'ayant pas spécifié dans les documents reçus, j'aimerais savoir à quoi j'ai droit et comment le demander. je vous remercie de votre retour.

Par P.M., le 02/11/2021 à 15:20

Bonjour,

Sans précision que la clause de non-concurrence s'applique après la période d'essai, vous avez droit à la contrepartie financière qui doit y être prévue pendant sa durée d'application si vous la respectez...